



SÉCURITÉ

Sécurisons le territoire

pour la tranquillité de chacun



Il s'agit d'organiser l'espace en intégrant la notion de covisibilité, de résorber et de proscrire les aménagements peu sûrs ou accidentogènes, de ne pas exposer les populations aux risques, qu'ils soient naturels ou technologiques et de garantir la sécurité des ménages exposés.



Credits photo : Adolphe Stock

Ce qui est en jeu pour notre santé

- Réduction du sentiment d'insécurité, qui génère du stress et restreint la mobilité
- Limitation de l'exposition des personnes aux risques générateurs de stress et d'insomnie chronique, facteurs de problématiques lourdes de santé
- Vie sociale plus épanouie
- Meilleure acceptation de la mixité sociale

Points de vigilance

- Risque pour les piétons et les cyclistes lors du franchissement des grands axes
- Le risque d'altération du vivre ensemble à cause du sentiment d'être surveillé
- Éclairage urbain inadapté, générateur de pollution lumineuse

Ils l'ont fait en Occitanie

- **Nîmes, quartier Richelieu** : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec sensibilisation des habitants au risque d'inondation et sensibilisation en milieu scolaires
- **Cahors** : mise en place d'un système de repérage dans la ville (signalétique touristique et commerciale) qui a pour fonction secondaire de contribuer au sentiment de sécurité

Chiffres-clés

- 11 % des Français se sentent « souvent » ou « parfois » en insécurité dans leur quartier/village¹
- 8 % ont « souvent » ou « parfois » un sentiment d'insécurité à leur domicile¹
- 10 % renoncent « souvent » ou « parfois » à sortir de chez eux pour des raisons de sécurité²
- les accidents de la route ont provoqué 392 décès en Occitanie en 2017³

1. Voir Cerema - 2. D'après l'enquête Cadre de Vie et Sécurité de 2017 (INSEE - ONDRP - SSMSI) - 3. D'après le bilan 2017 de l'ONISR



Leviers d'actions

Planification : schéma de cohérence territoriale (SCOT) et plan local d'urbanisme (PLU)

- Ne pas exposer de nouvelles populations aux risques quels qu'ils soient.
- S'agissant du risque inondation plus spécifiquement, maîtriser l'imperméabilisation des sols et s'appuyer sur une connaissance solide des aléas même en l'absence de plan de prévention des risques (PPR).
- En zone à risque, proscrire tout établissement recevant du public (ERP), et, sauf dispositions prescriptives strictement encadrées, ne pas y programmer des logements ni des locaux d'activités.

Aménagement

Urbanisme opérationnel

- Ne pas favoriser des lieux échappant à une certaine animation et à un sentiment de sécurité : éclairage, végétation, trajets, rapport à la rue et à la notion d'intimité.
- Permettre à tous de traverser les espaces publics et d'y croiser une population diversifiée sans se sentir menacé (agencer l'espace entre cheminements où on est vu et secteurs plus « intimes », mais suffisamment ouverts pour ne pas être perçus comme « coupe-gorge »).
- « Faire résidence » : faciliter le sentiment d'appartenance des habitants à leur lieu de résidence (je suis chez moi) et faciliter la lecture du statut du lieu (je suis chez l'autre).
- Favoriser les continuités urbaines et des usages de l'espace à la fois variés et compatibles entre eux.
- En zone inondable, systématiser la mise hors d'eau des équipements et matériels sensibles et aménager des zones refuge à l'étage.
- Réaliser une étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP).

Autres leviers

Gestion du patrimoine bâti et non bâti de la collectivité

- Contrôler l'accès aux espaces et permettre aux usagers de s'orienter aisément via une signalétique adaptée.
- Informer sur les règles et les usages attendus.
- Animer les espaces pour permettre une meilleure surveillance informelle (montrer quels sont les usages, rassurer le passant ou l'habitant par une présence.)

Accompagnement des professionnels et particuliers

- Lorsque les logements, activités et équipements sont tolérés en zones de risques, minimiser ce risque par la diffusion de plaquettes et brochures à destination des aménageurs, architectes et particuliers (en complément de l'Information Acquéreurs Locataires, qui est réglementaire).
- Faire de la prévention avec le « permis » piéton ou vélo enseigné dans les écoles pour les enfants.

Ressources

- Guide « Du calme en ville , aménager en faveur du bien-être » (Cerema) : disponible sur le site du Cerema
- Guide « Sûreté de l'usager et conception urbaine » (METL) : www.ruedelavenir.com/wp-content/uploads/2018/10/ExtSurete_et_conception_urbaine_cle5f4eab.pdf
- Territoires Engagés : www.territoire-environnement-sante.fr